

VTT DES LIONS - REGLEMENT ET INSCRIPTION

17km-33km le 23 avril 2021

ARTICLE 1 - Inscription

Pré-inscription obligatoire

Inscription définitive et paiement sur place le jour de l'évènement.

(Prévoir un peu de temps dans la file inscription avant départ)

Par son inscription, le participant adhère sans restriction aucune au présent règlement et déclare être en bonne forme physique apte à participer à ce genre d'épreuves.

ARTICLE 2 - Charte du coureur

Respecter l'environnement (faune et flore), ne rien jeter , ne pas crier, après votre passage, la nature doit retrouver son calme et sa beauté.

Respecter le balisage. Il vous est utile aux autres aussi !

Respecter le code de la route. Il y a quelques passages de chaussées il en va de votre sécurité !

Pas d'aide logistique en dehors des zones prévues à cet effet. Pas de ravitaillement sauvage

Soyez courtois : aider toute personne en difficulté et respecter les bénévoles qui consacrent leur temps libre pour vous.

ARTICLE 3 - Matériel

Petit matériel de réparation : recommandé

Gobelet : recommandé (aucun gobelet aux différents ravitaillements)

Réserve eau recommandé

Sifflet : recommandé

Couverture de survie : recommandé

GSM (qui fonctionne) recommandé

ARTICLE 4 - Respect du code de la route

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le code de la route et les injonctions des signaleurs présent sur le parcours sous peine d'exclusion de la course.

ARTICLE 5 - Motifs de disqualification

Non- respect de la charte du coureur. Les contrôleurs seront les seules personnes habilitées à juger de la disqualification d'un coureur.

Non- respect de l'éthique de la course : le comité d'administration se réserve le droit d'exclure tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive, à l'image de l'organisation ou de nature à porter préjudice aux autres concurrents, organisateurs ou bénévoles.

Non-respect du parcours : les circuits ont été conçus pour vous faire « visiter » pour votre sécurité et dans tous les cas, nous vous demandons de respecter le tracé du parcours.

ARTICLE 6 - Horaires

Les participants veilleront à respecter les horaires de départ.

ARTICLE 7 - Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 8 - Sécurité et assistance médicale

En cas de besoins d'assistance médicale, vous devez contacter l'organisation (0495823848) En cas d'impossibilité de joindre l'organisation, vous pouvez appeler directement les organismes de secours via le 112.

Le service de secours et le rapatriement mis en place durant toute l'épreuve est destiné aux personnes blessés et non pas aux personnes fatigués. Ces derniers doivent se débrouiller pour se rendre au point de départ s'ils arrêtent l'épreuve pour une quelconque raison. Un service quad est à votre disposition uniquement en cas de casses importante du vélo.

ARTICLE 8 - Photos et droit à l'image

Par sa participation à la course, le coureur autorise automatiquement l'organisation à utiliser tout document écrit, sonore ou visuel le concernant en vue de toute exploitation directe ou indirecte.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

